



*Séminaire EKO-INNOVation
Du 02 au 04 Octobre 2023
Hôtel Arawak*

Présentation du Service de la recherche et de l'innovation

Direction de la stratégie et des interventions économiques

Raison d'être et missions du service de la recherche et de l'innovation

- ▶ La raison d'être du service de la recherche et de l'innovation au sein de la direction de la stratégie et des interventions économiques:
 - ▶ Inscrire la recherche et l'innovation comme l'un des leviers clés du développement économique du territoire
 - ▶ Conforter la performance et la qualité de l'écosystème local de recherche et d'innovation afin d'en faire un vecteur d'attractivité et de rayonnement, tant au niveau national et européen, que dans la Caraïbe.
- ▶ Les missions du service:
 - ▶ Mettre en œuvre la stratégie d'innovation SRI-S3 Guadeloupe 2021-2027
 - ▶ Mettre en œuvre le SRDEII sur son périmètre innovation, soutenir les filières et accompagner la mutation de nos industries vers les industries du futur (mission Territoire d'industries)
 - ▶ Développer la CSTI et les sciences participatives

L'accompagnement des projets et entreprises innovantes

- ▶ Accompagnement et appui à la structuration des projets des porteurs de projets innovants :
- ▶ Appui à la structuration financière des projets innovants ;
- ▶ Sourcing de candidats au fonds régional d'amorçage ;
- ▶ Mise en place et entretien d'un réseau de partenaires financiers privés et publics dédiés à l'innovation
- ▶ Développement de l'acculturation aux aides directes des porteurs : ateliers thématiques, manifestations dédiées, ...

Les axes stratégiques d'intervention

Promouvoir les sciences, la technique et leur usage

Promotion des sciences, de la technique et de la culture de l'innovation (sensibilisation par les sciences ouvertes, bourses doctorales, colloques et ateliers de diffusion)

Stimulation de l'écosystème (AAP, AMI, ateliers, colloques) et promotion des actifs de RDI (équipements, plateaux techniques, plateformes)

Structurer et soutenir l'écosystème de recherche et d'innovation

Déploiement de la démarche technopolitaine : installation technopole de service (outil stratégique pour le déploiement opérationnel de la SRI) ; professionnalisation du RRI ; émergence de sites technopolitains (prospective)

Consolidation du continuum d'accompagnement technique et financier de la recherche et de l'innovation par le déploiement de dispositifs d'ingénierie d'accompagnement stratégique et de financement (y compris promotion des outils de fiscalité de l'innovation)

Les dispositifs financiers d'accompagnement à la R&D et à l'innovation

Le Chèque Innovation

- TPE/PME -20 salariés
- prestations de services de conseil et/ou d'appui à l'innovation (PI, études de marché, études techniques prototypage, certification, etc...)
- 75% de la dépense HT – max 10K€

L'aide régionale à la R&D&I (ARRDI)

- PME/PMI -50 salariés
- soutenir les démarches d'innovations des entreprises tant dans les phases de faisabilité que de développement pour des projets innovants à l'échelon régional, nécessitant la mise au point de nouveaux produits ou procédés et l'introduction de technologies nouvelles.
- 65% du programme de R&D HT – max 50K€

L'Avance Remboursable Innovation (ARI)

- TPE/PME innovantes
- Dispositif de pré-amorçage/amorçage par avance conditionnée pour soutenir le développement de l'entreprise via le renfort des fonds propres (autres fonds propres) et afin de faciliter la levée de fonds
- 70% du programme d'investissement et de R&D
- AR Tx 0% - 7ans dont 2ans de différé de remb.

Les dispositifs financiers d'accompagnement à la R&D et à l'innovation

L'AAP France 2030 Régional « Projet d'Innovation »

- projets individuels, c'est-à-dire portés par une unique PME ;
- projets dont l'assiette des dépenses est supérieure à 100 k€ ;
- projets sollicitant un soutien public compris entre 50 k€ et 200 k€.

L'AAP France 2030 Régional « Filières »

- Les projets soutenus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière économique d'intérêt et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) issues de cette filière.
- projets dont l'assiette est supérieure à 400K€, pour lesquels le montant d'aides sollicité est inférieur à 4M€ et qui s'inscrivent par ailleurs dans les priorités exprimées dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

L'AAP France 2030 Régional « I- Démo »

- Projets collaboratifs R&D et d'innovation industrielle, ambitieux et portés par des PME et des ETI en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance
- Consortium min 2 entreprises dont 1 PME/ETI + 1 labo recherche
- Budget entre 1 et 4M€

Enveloppe globale ~ 5M€ (région/état)

▶ **Merci pour votre attention**

Dépôt des dossiers :

regionguadeloupe@regionguadeloupe.fr

Contacts & Demandes d'informations :

Séverine CONFAC

severine.confac@regionguadeloupe.fr

Kelly DECORDE

kelly.decorde@regionguadeloupe.fr